

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 16 avril 2021

	Date de la convocation : 12 avril 2021
Membres en exercice : 11	L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 19 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
Présents : 11	Présents : Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Jean-Marc SALIGOT, Frédéric BEAUCLAIR, Xavier BLANDIN, Christophe ISAAC, Hélène DEFAUT, Henriette MOREAU, Julien SIMONET, Corinne GABELLA
Votants : 11	
Secrétaire de séance : Gilbert GAUCHÉ	Représentés : Excusés : Absents :

Ordre du jour:

Ajout à l'ordre du jour:

- Affectation du résultat de fonctionnement COMMUNE 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement ASSAINISSEMENT 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement CAMPING 2020
- Vote des subventions aux associations

- Approbation du Compte de Gestion COMMUNE 2020
- Approbation du Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2020
- Approbation du Compte de Gestion CAMPING 2020
- Vote du Compte Administratif COMMUNE 2020
- Vote du Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2020
- Vote du Compte Administratif CAMPING 2020
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021
- Vote du Budget Primitif 2021 COMMUNE
- Vote du Budget Primitif 2021 ASSAINISSEMENT
- Vote du Budget Primitif 2021 CAMPING
- Transfert de la compétence "mobilité" à la CCAVM

- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

Délibération n° : DE_2021_011

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_012

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_013

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CAMPING 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_014

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par GARNIER Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		86 215.43		57 204.44		143 419.87
Opérations exercice	225 527.72	188 864.35	463 152.59	444 059.01	688 680.31	632 923.36
Total	225 527.72	275 079.78	463 152.59	501 263.45	688 680.31	776 343.23
Résultat de clôture		49 552.06		38 110.86		87 662.92
Restes à réaliser	32 700.63	121 744.89			32 700.63	121 744.89
Total cumulé	32 700.63	171 296.95		38 110.86	32 700.63	209 407.81
Résultat définitif		138 596.32		38 110.86		176 707.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_015

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 38 110.86

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	57 204.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-19 093.58
Résultat cumulé au 31/12/2020	38 110.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	38 110.86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	38 110.86
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_016

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par GARNIER Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 536.99	29 900.67		29 900.67	37 536.99
Opérations exercice	71 443.75	71 315.83	37 230.01	17 852.49	108 673.76	89 168.32
Total	71 443.75	108 852.82	67 130.68	17 852.49	138 574.43	126 705.31
Résultat de clôture		37 409.07	49 278.19		11 869.12	
Restes à réaliser						
Total cumulé		37 409.07	49 278.19		11 869.12	
Résultat définitif		37 409.07	49 278.19		11 869.12	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_017

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -49 278.19

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-29 900.67
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-19 377.52
Résultat cumulé au 31/12/2020	-49 278.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	-49 278.19
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-49 278.19

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par GARNIER Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				8 053.78		8 053.78
Opérations exercice			28 511.00	35 369.83	28 511.00	35 369.83
Total			28 511.00	43 423.61	28 511.00	43 423.61
Résultat de clôture				14 912.61		14 912.61
Restes à réaliser						
Total cumulé				14 912.61		14 912.61
Résultat définitif				14 912.61		14 912.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_019

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAMPING 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 14 912.61

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	8 053.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 858.83
Résultat cumulé au 31/12/2020	14 912.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	14 912.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	14 912.61
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° : DE_2021_020

Objet : FISCALITE LOCALE: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Maire explique aux membres du Conseil que suite à la réforme de la fiscalité directe locale, l'article 16 de la loi 2019-1479 des finances pour 2020 a prévu un transfert aux communes à compter de 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permettant ainsi de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation. Par conséquent, désormais, le taux de taxe foncières 2021 de la commune doit intégrer le taux de TFPB du département de 2020 qui est de 21.84%.

Le Maire rappelle que depuis l'année 2020 le produit attendu de la fiscalité directe locale est calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation sur les résidences principales. Toutefois, la commune perçoit le produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires, et ce titre percevra un montant de 36 111€.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2021,

Après étude du budget primitif 2021 et délibérations, avec 11 voix pour, le Conseil municipal,

**DECIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition,
VOTE les taux et le produit suivants :**

COEFFICIENT DE VARIATION : $195\ 673 / 191\ 823 = 1.020069$

	T.H.	F.B.	F.N.B.
Taux 2021		37.84%	49%
Coef.variation		1.02	1.02
Taux référence		37.84%	49
		(16+21.84)	
Taux fixés		38.60%	50%
Base imposition		408 000	76 400
Produit		157 488	38 200
Total		195 688€	

Délibération n° : DE_2021_022
Objet : VOTE DU BP COMMUNE 2021

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte dans son ensemble le budget primitif communal 2021 suivant :

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	490 472.00	0	490 472.00
Recettes	452 361.14	38 110.86	490 472.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	372 548.87	0	32 700.63	405 249.50
Recettes	233 952.55	49 552.06	121 744.89	405 249.50

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 490 472.00€
- section d'investissement : 405 249.50€
- **TOTAL du budget : 895 721.50€**

Délibération n° : DE_2021_023

Objet : VOTE DU BP ASSAINISSEMENT 2021

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2021,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 du service Assainissement suivant :**

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	38 395.48	49 278.19	87 673.67
Recettes	33 300.94	0	33 300.94

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	100 554.55	0	0	100 554.55
Recettes	63 145.48	37 409.07	0	100 554.55

Ce budget est en sur équilibre en section de fonctionnement comme suit:

- Dépenses: 87 673.67 €
- Recettes: 33 300.94 €

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses de investissement comme suit:

- Dépenses: 100 554.55 €
- Recettes: 100 554.55 €

- TOTAL du budget :

En dépenses: 188 228.22 €

En recettes: 133 855.49 €

Délibération n° : DE_2021_021
Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil municipal, considérant qu'un certain nombre d'associations oeuvrent sur le plan local et présentent un intérêt culturel, convivial, et sportif qui contribuent à l'harmonie sociale, après avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2021, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
Coopérative scolaire	345
Adily	35
Anciens combattants bleuets	30
Association d'aide à domicile	250
Mission locale Avallonnais	30
Confrérie des Quatre Coteaux	50
TOTAL :	740€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, article 6574.

Délibération n° : DE_2021_024
Objet : VOTE DU BP CAMPING 2021

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:
ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 du service Camping suivant :

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	35 990.00	0	35 990.00
Recettes	21 077.39	14 912.61	35 990.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

- section de fonctionnement : 35 990.00 €
- section d'investissement : 0 €
- **TOTAL du budget : 35 990.00 €**

Délibération n° : DE_2021_025

Objet : PLAN DE RELANCE: SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES COLLECTIVITES RURALES DE MOINS DE 3000 HABITANTS

Le Maire fait part au conseil que dans le cadre du plan de relance du gouvernement sont proposées des aides financières d'investissement aux collectivités rurales gérant un service de cantine scolaire destiné notamment aux élèves des écoles élémentaires et favorisant les filières courtes d'approvisionnement.

Le montant minimal des dépenses prises en charge s'élève à 1 500€ HT et sont plafonnées à 3 600€ HT pour un nombre de repas sur l'année scolaire entre 3 334 et 6 999 repas.

Le Maire explique que dans le cas de Saint-Père ces aides permettront de renouveler et d'actualiser les équipements vieillissants de la cantine de l'école. Il confirme aux membres du conseil que le montage du dossier de demande répondant à l'appel à projet lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est en cours.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal

DONNE son accord et

CHARGE le Maire de candidater pour l'obtention d'une aide financière de la région dans le cadre du plan de relance du gouvernement pour le renouvellement des équipements de la cantine scolaire.

Délibération n° : DE_2021_026

Objet : PLAN DE RELANCE: APPEL A PROJET POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES RURALES

Toujours dans le cadre du plan de relance du gouvernement, le Maire fait part de **l'appel à projet pour l'informatisation des collectivités rurales lancé par la Région BFC.**

Il explique que la Région BFC ambitionne de devenir la région leader en matière de territoires intelligents ruraux et pour ce faire elle met en place un fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités.

Les objectifs de ce dispositif consistent notamment à la mise à niveau des collectivités de moins de 1000 habitants en matière d'équipement numérique et la mise à niveau en matière de numérique des écoles, et cela dans le but d'accélérer le déploiement de l'e-administration.

Le Maire confirme que la subvention maximale forfaitaire à laquelle peut prétendre une commune de la taille de Saint-Père s'élève à 2 500€ ventilée sur 3 volets:

- 1 pack pour équiper le secrétariat de mairie
- 1 pack destiné aux écoles
- 1 pack pour les élus de l'exécutif

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil DONNENT leur accord pour que le montage du dossier de demande d'aide financière à la région BFC soit fait dans les meilleurs délais et CHARGENT le Maire de signer tout document afférent à cette opération.

Affaires diverses :

- Le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il est saisi d'une demande d'un professionnel extérieur à Saint-Père, pour **l'installation d'une station de lavage de véhicules annexe à la station d'essence** sur la parcelle communale. La location serait sur la base d'un bail. Le montant de la location annuelle est à déterminer. Le conseil municipal donne son accord de principe.

- Le Maire informe le Conseil que suite à l'envoi de la délibération n° DE_2021_003 du conseil qui s'est tenu en mars dernier et le courrier d'accompagnement, **les services de La Poste ont répondu favorablement**. Ils nous confirment qu'à partir de début Juin 2021 la distribution du courrier à la population de Saint-Père aura lieu le matin, comme il en était de coutume.

Il est convenu de faire la demande d'une boîte aux lettres plus grande pour permettre le dépôt de courrier au format 21 x 29.7.

- Fontaines Salées

Concernant le bâtiment d'accueil des Fontaines Salées, il est convenu d'actualiser le projet **d'installation d'espace de rangement** à faire réaliser en régie dans le courant 2021.

- Maison France Services

Le Maire donne lecture du courrier de M.Barbieux, maire de Vézelay, concernant le projet de **maison France services** élaboré par la commune de Vézelay dont l'installation est prévue dans la halle ouverte de la maison de santé de Vézelay. Il donne aussi lecture de la fiche résumant les services obligatoires et optionnels que la maison France pourra apporter aux habitants du secteur.

Les membres du conseil encouragent le Maire à donner réponse à M.Barbieux et à lui faire part de leurs suggestions et propositions concernant ce projet.

- Le Maire fait part au conseil du projet de **'vélo-route'** mis en place par les services de la CCAVM, qui relie Châtel Censoir et la Vallée du Serein en passant par Vézelay.

Les membres du conseil suggèrent que la bretelle qui part de l'axe principal pour relier Vézelay à l'itinéraire soit transformé en boucle qui inclurait Saint-Père et chargent le Maire d'intervenir en ce sens.

- Traversée de Fontette

Le Maire propose qu'un radar pédagogique autonome soit installé sur la partie haute du hameau de Fontette afin de consolider l'opération de ralentissement du trafic traversant le hameau. Il demande de contacter la société de maintenance du radar existant pour une intervention dans les meilleurs délais afin de régler les délais de déclenchement à l'approche du trafic.

-Plan de relance du gouvernement

Le Maire fait part au conseil que dans le cadre du plan de relance du gouvernement sont proposées des aides financières d'investissement aux collectivités rurales gérant un service de cantine scolaire destiné notamment aux élèves des écoles élémentaires et favorisant les filières courtes d'approvisionnement.

Le montant minimal des dépenses prises en charge s'élève à 1 500€ HT et sont plafonnées à 3 600€ HT pour un nombre de repas sur l'année scolaire entre 3 334 et 6 999 repas.

Le Maire explique que dans le cas de Saint-Père ces aides permettront de renouveler et d'actualiser les équipements vieillissants de la cantine de l'école. Il confirme aux membres du conseil que le montage du dossier de demande répondant à l'appel à projet lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est en cours. Le conseil municipal donne son accord et charge le Maire de candidater.

- Toujours dans le cadre du plan de relance du gouvernement, le Maire fait part de **l'appel à projet pour l'informatisation des collectivités rurales lancé par la Région BFC**. Il explique que la Région BFC ambitionne de devenir la région leader en matière de territoires intelligents ruraux et pour ce faire elle met en place un fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités. Les objectifs de ce dispositif consistent notamment à la mise à niveau des collectivités de moins de 1000 habitants en matière d'équipement numérique et la mise à niveau en matière de numérique des écoles, et cela dans le but d'accélérer le déploiement de l'e-administration. Le Maire confirme que la subvention maximale forfaitaire à laquelle peut prétendre une commune de la taille de Saint-Père s'élève à 2 500€ ventilée sur 3 volets:

- 1 pack pour équiper le secrétariat de mairie
- 1 pack destiné aux écoles
- 1 pack pour les élus de l'exécutif

Les membres du conseil sont d'accord pour que le montage du dossier de demande d'aides soit fait dans les meilleurs délais.

- Certains élus font part du fait qu'il semble y avoir une fuite au niveau de la **lagune communale**. Il est convenu que l'exécutif se déplacera dans les meilleurs délais pour vérifier ce qu'il en est et prendra les mesures nécessaires.

Fin de la séance à 21h30

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
après dépôt en Sous-préfecture le
et publication ou notification le**

Fin de la séance à 22h00

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
après dépôt en Sous-préfecture le
et publication ou notification le